

Commune de FRIGNICOURT
31 rue du Général Leclerc
51300 FRIGNICOURT
Tél 03.26.74.15.08
accueil@mairie-frignicourt.fr

Frignicourt, le 23 mars 2026

ARRETE n°1541



Arrêté de délégation de fonction du maire à un adjoint

ARRETE

Le Maire de FRIGNICOURT,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, (en présence d'une subdélégation, l'article L. 2122-23),
Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints et, le cas échéant, aux conseillers municipaux, certaines attributions du maire, dans l'intérêt de faciliter la gestion communale,
Considérant la nécessité de confier délégation en matière scolaire, périscolaire, extrascolaire, d'animation et de cérémonies,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} Madame Zohra ASLOUDJ, adjointe au maire, est déléguée pour exercer, à compter du 23 mars 2026 les fonctions relatives au Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire, aux Animations et aux Cérémonies. Madame ASLOUDJ est autorisée à signer les actes et documents relevant de sa délégation.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est effectué auprès du comptable public.

ARTICLE 4 : Le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint au Maire,
Zohra ASLOUDJ

Le Maire,
Annick FELICETTI

